

DELIBERATION N° 19-I-033 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : STATIONS D'ÉPURATION

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-038 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n 2.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

6 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 315 429,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	605 934,00 €
Montant total	1 921 363,00 €

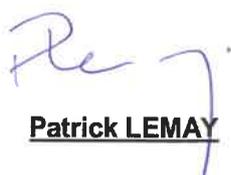
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1110.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-J-033 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
10939.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Etude AMO step phase conception	WATTRELOS et diverses communes de l'agglomération	HT	1 700 000	935 000	935 000	S		50	467 500	
17761.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Etudes préalable à la construction d'une nouvelle station d'épuration pour les agglomérations de Saint Fuscien et Sains en Amiénois.	Saint Fuscien	HT	259 575	259 575	164 257	X	S	50	82 128	
17838.00	CANAPLES	Création d'une station d'épuration intercommunale de type Filtrés Plantés de Réseaux	CANAPLES	HT	827 410	827 410	827 410		S /ST	15	45 367	
17926.00	TILLOLOY	Construction de nouveaux ouvrages d'épuration sur l'agglomération d'assainissement de TILLOLOY	Tilloloy	HT	551 853	551 853	536 098	X	A 1+20	25	206 852	
82736.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Reconstruction de la station d'épuration	LE DOULIEU	HT	1 400 000	1 400 000	1 060 233	X	A 1+20	25	265 058	
83008.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ	Etude préalable Station-ZUTKERQUE	ZUTKERQUE	HT	229 000	229 000	229 000		S	50	114 500	
		TOTAL			4 967 838,00	4 202 838,00	3 751 998,00				1 921 363,00	

* S : Subvention
S/ST : Subvention solidarité territoriale
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

DELIBERATION N° 19-I-034 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n°18-A-040 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques,
- Vu le rapport présenté au point n 2.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

23 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	2 492 722,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	773 897,00 €
Montant total	3 266 619,00 €

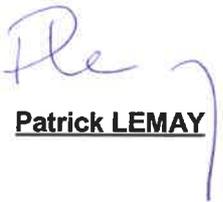
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1160.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-034 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financé	Platonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
10228.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Gestion eau de pluie urbaine	CARVIN : Chemin des Millionnaires	HT	114 205	114 205	114 205		S	45	51 392	
11362.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Gestion eau de pluie urbaine	BEUVRY : Rue Jean Jaurès	HT	88 534	88 534	77 869	X	S	60	46 721	
11381.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Gestion eau de pluie urbaine	NOEUX-LES-MINES : rues Léon Blum (en partie), Vauban et Mansart.	HT	84 834	84 834	84 834		S	45	38 175	
11397.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Gestion eau de pluie urbaine	HAISNES : Rue du Marais	HT	218 017	218 017	146 430	X	S	45	65 893	
11467.00	CA DU DOUVAISIS C.A.D.	Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales "grises"	SIN LE NOBLE : Rues Voltaire, Bertiaux et Charlet	HT	101 850	101 850	68 700	X	S	45	30 915	
11772.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Gestion eau de pluie urbaine	ROUVROY : Route d'Arras	HT	206 090	206 090	206 090		A 1+20	25	51 522	
12037.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Gestion eau de pluie urbaine	HENIN-BEAUMONT : Rue de l'Egalité	HT	200 655	200 655	200 655		S	40	80 262	
									A 1+20	25	50 163	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-034 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
12059.00	HAUBOURDIN	Travaux de gestion des eaux de pluie urbaine	HAUBOURDIN : Reconstruction des Ecoles Crapet et Salengro	HT	127 500	127 500	127 500		S	45	57 375	
12329.00	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS	Gestion eau de pluie urbaine- BOULOGNE-SUR-MER	BOULOGNE SUR MER : Quartier République-Eperon	HT	3 800 000	3 061 166	1 950 000	X	A 1+20 S	25 40	487 500 780 000	
12330.00	CALAIS	Gestion eau de pluie urbaine- CALAIS	CALAIS: Front de mer (Digue Gaston Berthe)	HT	720 000	720 000	720 000		S	60	432 000	
13710.00	ACHIET LE GRAND	Gestion alternative des eaux pluviales urbaines	ACHIET LE GRAND : Rue Jacques Brel	HT	500 000	110 000	110 000		S	45	49 500	
13741.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS	Gestion alternative des eaux pluviales urbaines par techniques grises	BAPAUVE : Chemin des Anzacs	HT	681 000	115 000	115 000		S	45	51 750	
14130.00	DOUVRIN	Travaux de déracordement	DOUVRIN : rue du 8 mai 1945 (RD 163)	HT	800 000	235 000	195 900	X	S	45	88 155	
15409.00	CC DU GRAND ROYE	Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales à l'échelle de la Communauté de Communes du Grand Roye.	toutes les communes de la Communauté de Communes du Grand Roye	HT	89 076	89 076	89 076		S	50	44 538	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-034 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
16571.00	CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Gestion eau de pluie urbaine	Maubeuge : Place de la Concorde	HT	315 530	315 530	315 530		A 1+20 S	25 40	78 882 126 212	
16995.00	BRUAY SUR L'ESCAUT	Travaux de gestion des eaux pluviales	BRUAY-SUR-L'ESCAUT : Place des Farineau	HT	521 875	515 505	241 040	X	S A 1+20	60 25	144 624 55 020	
17577.00	CA DU DOUVAIS C.A.D.	Mise en place de techniques alternatives "grises" de gestion des eaux pluviales	DOUAL : rue Massenot	HT	101 000	101 000	69 000	X	S	45	31 050	
17859.00	CC DU TERRITOIRE NORD PICARDIE	Etude de déconnexion des surfaces actives	VILLERS-BOCAGE : Secteurs "Carrefour Market" et "Collège"	HT	50 000	50 000	50 000		S	70	35 000	
18006.00	MONTDIDIER	Réduction de la surface active raccordée au réseau unitaire de la rue de Roye à Montdidier	Montdidier: rue de Roye	HT	86 027	86 027	86 027		S	45	38 712	
63004.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Travaux de déconnexion des eaux pluviales	BEUVRY	HT	850 000	110 675	110 675		S	45	49 803	
63076.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Travaux de gestion des Eaux Pluviales	Oignies : Rues Lamendin, Pantigny et Jean Jaurès	HT	203 242	203 242	203 242		A 1+20 S	25 40	50 810 81 296	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-034 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
82971.00	ANNEQUIN	Gestion eau de pluie urbaine	ANNEQUIN : Rue Blum (2ème partie)	HT	684 931	155 180	126 300	X	S	45	56 835	
83028.00	VIEUX CONDE	Gestion des Eaux Pluviales par techniques alternatives	VIEUX-CONDE : Ecole Maternelle du Rieu de Condé	HT	234 000	79 601	66 840	X	S	45	30 078	
TOTAL					10 778 366,00	7 088 687,00	5 474 913,00				3 266 619,00	

*

S : Subvention

A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé



**DELIBERATION N° 19-I-035 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : CRÉATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-041 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative aux réseaux d'assainissement des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n 2.5.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

60 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	6 388 832,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	4 337 447,00 €
Montant total	10 726 279,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer, dès que possible, avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1120.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
1 3 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-035 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platane	Nature ⁺	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
10004.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Extension du réseau de collecte	MERCKEGHEM : Route de Saint-Omer	HT	240 000	240 000	175 000	X	S	30	52 500	
10005.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Extension des réseaux de collecte	RUBROUCK, rues de la Fichaux straete et du clos de Tisje Tasje	HT	240 000	240 000	182 000	X	S	30	54 600	
10135.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Extension du réseau d'assainissement des eaux usées	ALLOUAGNE : rues Leclerc et de Lozinghem	HT	333 408	333 408	295 500	X	A 1+20 S	25 25	73 875 73 875	
10139.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Extension du réseau d'assainissement des eaux usées	FESTUBERT : Grande Rue (1ère tranche)	HT	619 150,54	619 150,54	413 000	X	A 1+20 S	25 25	103 250 103 250	
10189.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Extension du réseau d'assainissement des eaux usées	HINGES - rue du Plouy	HT	462 807,86	462 807,86	315 000	X	A 1+20 S	25 25	78 750 78 750	
10193.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Extension du réseau d'assainissement des eaux usées	LORGIES : Rue du Beau Rielz	HT	643 079,90	643 079,90	490 000	X	A 1+20 S	25 25	122 500 122 500	
10198.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Extension du réseau d'assainissement des eaux usées	REBREUVE-RANCHICOURT : Rues de Baraffie, d'Oihain et de Béthune (2ème partie)	HT	344 656	344 656	252 000	X	S A 1+20	25 25	63 000 63 000	

Handwritten signature

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-035 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financable	Platonné	Nature ⁺	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
10199.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Extension du réseau d'assainissement des eaux usées	REBREUVE-RANCHICOURT : Rues de Béthune (1ère partie), de l'Eglise et Place du 19 Mars 1962	HT	278 853	278 853	252 000	X	A 1+20 S	25 25	63 000 63 000	
10200.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Extension de la collecte	MONS EN PEVELE - RUE SAINT JEAN	HT	133 499	133 499	133 000	X	S	30	39 900	
10304.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Emissaire terminal jusqu'à la station d'épuration	AUBERS	HT	136 880	136 880	136 880		S	30	41 064	
11076.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ	Extension de réseau de collecte Saint-Folquin	SAINT FOLQUIN : rue de Calais (côté St-Omer-Capelle), rue de l'ofe	HT	512 584	512 584	508 288	X	S A 1+20	25 25	127 072 127 072	
11776.00	CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS	Extension du réseau de collecte des eaux usées	GROFFLIERS : Rue de l'Arrochelle	HT	300 000	300 000	280 000	X	S A 1+20	25 25	70 000 70 000	
11796.00	CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	Ouvrage de transport des eaux usées	TINCQUES : rue de Tincques à Tincquette	HT	131 840	131 840	131 840		S	30	39 552	
11806.00	CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	Extension des réseaux de collecte	IZEL-LES-HAMEAU : rues de Givenchy, de l'Abbaye et d'Izella	HT	347 756	347 756	238 000	X	A 1+20 S	25 25	59 500 59 500	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-035 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
11813.00	CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	Extension des réseaux de collecte	TINCQUES : rue de Tincques et Gustave Delory à Tincquette	HT	325 875	325 875	217 000	X	S A 1+20	25 25	54 250 54 250	
11841.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES	Extension des réseaux de collecte	BRIMEUX : RD 349	HT	201 000	201 000	189 000	X	S S/ST	30 15	56 700 28 350	
11843.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES	Extension des réseaux de collecte	BRIMEUX : allées des étangs, des hutiers, chemin des cygnes, route nationale	HT	343 000	343 000	294 000	X	A 1+20 S S/ST	25 25 15	73 500 73 500 44 100	
11859.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES	Ouvrage de transport des eaux usées	BRIMEUX : Allée des étangs et RD 349 LESPINOY : RD 349	HT	470 000	470 000	470 000		A 1+20 S/ST S	25 15 25	117 500 70 500 117 500	
11862.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ	Extension de réseau de collecte	RUMINGHEM : rue Saint Antoine	HT	182 000	182 000	168 000	X	S S/ST	30 15	50 400 25 200	
11895.00	SYNDICAT A LA CARTE D'ADDITION D'EAU POTABLE ET D'ASS. DE LA REGION D'ANDRES	Extension du réseau de collecte	CAMPAGNE LES GUINES : Rue du Bosquet, RD 248 (1ère partie)	HT	329 000	329 000	322 000	X	A 1+20 S	25 25	80 500 80 500	
11902.00	CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	Extension des réseaux de collecte	BIENVILLERS-AU-BOIS : rues de Cochiarnont et de Saily (tranche 6)	HT	303 755	303 755	273 000	X	S A 1+20	25 25	68 250 68 250	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-035 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
12006.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Extension du réseau de collecte	FROMELLES : Rue de Lommerie, rue de Verdun, rue des Coquelicots, rue Chanoine Descamps, Allées des Mimosas et des Roitelets, route d'Herlies	HT	1 482 248,02	1 482 248,02	798 000	X	A 1+20 S	25 25	199 500 199 500	
12369.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Extension des réseaux de collecte	NAUROY, rues Barbusse, Peri, Duclos, tir à l'arc, Canal Laurent, place stalingrad et du 8 mai	HT	590 000	590 000	590 000		A 1+20 S S/ST	25 25 15	147 500 147 500 88 500	
14419.00	SI ASSAINISSEMENT ST BLIMONT - VAUDRICOURT	Extension de la collecte - Dernière tranche	Saint-Blumont : Hameau d'Eincourt	HT	325 430	325 430	189 000	X	S/ST S	15 30	28 350 56 700	
14610.00	SI ASSAINISSEMENT ST BLIMONT - VAUDRICOURT	Construction d'un Ouvrage de Transfert des Eaux Usées	Saint-Blumont : Hameau d'Eincourt	HT	130 000	130 000	78 308	X	S/ST S	15 30	11 746 23 492	
14709.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI	Etude d'opportunité de prise de compétences Eau et Assainissement dans le cadre de la Loi NOTRE	CAMBRAI et les communes de la Communauté d'Agglomération	HT	111 310	103 290	103 290		S	50	51 645	
14717.00	SI ASSAINISSEMENT COLLECTIF VAL DE SOMME	Extension de collecte des eaux usées	ERONDELLE : Rues Verte, André Mauduit, Gattelette et route d'Eaucourt	HT	1 207 597	1 207 597	693 000	X	A 1+20 S/ST S	25 15 25	173 250 103 950 173 250	
14791.00	QUESNOY SUR AIRAINES	Extension de la collecte des eaux usées (T5 et 6)	Quesnoy-sur-Airaines : (TF) Rue du Bois; (TO) rues de la Libération, de la Chasse et impasse Urbain Jain	HT	509 130	509 130	392 000	X	A 1+20 S	25 25	98 000 98 000	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-035 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
14853.00	CC DU VIMEU	Extension de la collecte des eaux usées	VALINES : rues de la Mahonnière (suite et fin), Thirard, Egalité et Henri Dunant (2ème partie)	HT	300 000	300 000	300 000		A 1+20 S S/ST	25 25 15	75 000 75 000 45 000	
17080.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD	Mise en place d'un réseau de collecte	Ensemble des rues de la commune	HT	908 223	908 223	539 000	X	S/ST S A 1+20	15 25 25	80 850 134 750 134 750	
17085.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD	Mise en place d'un Ouvrage de Transfert des Eaux Usées	Godenvillers et Dompierre	HT	167 870	167 870	167 870		S/ST S	15 30	25 180 50 361	
17781.00	BEUVRAIGNES	Programme 2019 d'extension de la collecte à Beuvraignes	Beuvraignes: Rues Octave Coras, Christian Pruche, de l'Eglise, de l'Egalité, Maubisson, Bouvelle, place de la Mairie et Ruelle de la Croix	HT	762 400	762 400	553 000	X	S A 1+20	25 25	138 250 138 250	
17826.00	CANAPLES	Création des réseaux d'assainissement collectif (tranche 1)	CANAPLES : rues de Vignacourt, du Château, d'Halloy, de la Vicogne, ruelle Martial, chemin du Hlilmont, chemin d'Havernas	HT	745 636	745 636	483 000	X	S A 1+20	25 25	120 750 120 750	
17827.00	HALLOY LES PERNOIS	Création des réseaux d'assainissement collectif (tranche 1)	HALLOY-LES-PERNOIS : rue sde Cléry, du Moulin et de l'Abbaye (en partie)	HT	257 736	257 736	133 000	X	S S/ST	30 15	39 900 19 950	
17850.00	HALLOY LES PERNOIS	Réseau Transfert (OTEU)- HALLOY-LES-PERNOIS	OTEU d'Halloy Les Pernois vers la STEP Canaples	HT	181 500	181 500	181 500		S S/ST	30 15	54 450 27 225	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-035 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17905.00	CC SOMME SUD-OUEST	Étude de prise de compétences assainissement	toutes les communes de la CC2SO.	HT	132 093	84 884	84 884		S	50	42 442	
57178.00	AULT	Études de maîtrise d'œuvre des travaux de report du réseau d'assainissement du front de mer (Bloc 2)	Rue Saint Valéry et Secteur front de mer	HT	85 300	85 300	61 000	X	S	50	30 500	
63111.00	CA DU PAYS DE SAINT-OMER	Extension des réseaux de collecte	EPERLECQUES : Rue de Looshoucq, rue de Ganspette, rue du Cluse et de Graverweghe	HT	811 000	811 000	811 000		S/ST S A 1+20	15 25 25	121 650 202 750 202 750	
82776.00	SI ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA SELLE	Extension des réseaux de collecte	PROUZEL : (TO) Rues Bellevue, de L'Eglise, de Taisnil, le bout de la rue d'Ernest Cauvin)	HT	500 000	500 000	350 000	X	A 1+20 S	25 25	87 500 87 500	
82787.00	SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES	Extension de réseaux de collecte	NIELLES LES BLEQUIN : Horde rue, rues des martyrs, du chêne, de la gare	HT	252 478	252 478	245 000	X	S A 1+20 S/ST	25 25 15	61 250 61 250 36 750	
82955.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Création d'un réseau eaux usées	AIBES, rues du Cimetière et du Coron	HT	190 000	190 000	154 000	X	S S/ST	30 15	46 200 23 100	
82959.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Création d'un réseau eaux usées	FRESNOY EN GOHELLE, rue d'Oppy	HT	160 000	160 000	126 000	X	S	30	37 800	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-035 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
82967.00	SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM	Réseau Extension collecte	ACQUIN-WESTBECOURT - Hameau de la Wattine - Rue du Hurteau (achèvement), Rue de la Motte (en partie), Rue de la Creuse	HT	166 000	135 821	119 000	X	S /ST	15	17 850	
82968.00	SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM	Réseau Extension collecte	BOISDINGHEM : Hameau de Zutove (Rue de Zutove)	HT	192 000	143 728	143 728		S	30	43 118	
82969.00	SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM	Réseau Extension collecte	Quercamps - Rue Principale (Partie Est) et Rue Cathelinette Acquin-Westbécourt - Rue de Boisdinghem et Rue Cathelinette	HT	390 000	319 397	210 000	X	A 1+20 S /ST	25 15	52 500 31 500	
82970.00	SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM	Réseau Extension collecte	BOISDINGHEM : rue de l'Eglise	HT	279 581,90	251 473	140 000	X	S	30	42 000	
82984.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Création d'un réseau eaux usées	AIX-EN-PEVELE, rues Salengro et Camot	HT	790 000	790 000	595 000	X	A 1+20 S	25 25	148 750 148 750	
82985.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Extension des réseaux de collecte	AVROULT : Rues de Merck et d'Amont	HT	310 000	310 000	231 000	X	A 1+20 S S /ST	25 25 15	57 750 57 750 34 650	
82986.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Création d'un réseau eaux usées	BERNEVILLE, rues d'Arras, de Beaumetz et des Corettes	HT	880 000	880 000	826 000	X	A 1+20 S	25 25	206 500 206 500	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-035 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
82987.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Création d'un réseau eaux usées	BOUVIGNIES, rue des Pronelles et du Marais	HT	960 000	960 000	679 000	X	S	25	169 750	
82990.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Extension des réseaux de collecte	LAVENTIE- Rues Robert Parfait(1ère partie) et Désiré Feinart	HT	520 000	520 000	520 000		A 1+20	25	130 000	
82992.00	LE QUESNEL	Programme 2019 d'extension de la collecte	Rues du 8 mai 1945, des Moines, du Trou de Ville, de la Chapelle, des Portes et Blanchard	HT	655 638	655 638	560 000	X	A 1+20	25	140 000	
82996.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Création d'un réseau eaux usées	ETERPIGNY, rues Bernard, du Calvaire et de la Croisette	HT	174 000	174 000	140 000		X S	30	42 000	
83017.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Extension des réseaux de collecte	NIEURLET : Rue de Saint Momelin	HT	120 000	120 000	84 000	X	S	30	25 200	
83036.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Extension des réseaux de collecte	BRANCOURT-LE-GRAND : Rues de l'église, de Cappelle, Petite Rue, des Belifres, du Cimetièrre et Point du Jour	HT	590 000	590 000	525 000	X	A 1+20	25	131 250	
83045.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Ouvrage de transfert des eaux usées	POIX DU NORD	HT	270 000	270 000	270 000		S	25	67 500	
					270 000	270 000	270 000		S/ST	15	32 310	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-035 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)					
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
83046.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Extension des réseaux de collecte	SEMERIES, rue de Ramousies et impasse de la Forge	HT	190 000	190 000	154 000	X	S /ST	15	23 100	
83061.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Extension des réseaux de collecte	FLEURBAIX : Rues des Armées, du Quesne, Bouquet, Lebleu, Grand Rue, des Cerisiers, des Marronniers, des Charmes et du Plat Pays	HT	2 000 000	2 000 000	2 000 000		A 1+20 S	25 25	500 000 500 000	
83063.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Création d'un réseau eaux usées	HAUCOURT, rues De Gaulle et Leclerc	HT	690 000	690 000	560 000	X	A 1+20 S	25 25	140 000 140 000	
83065.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Extension des réseaux de collecte	LEDERZEELE : rue de Saint Omer et chemin des capucines	HT	90 000	90 000	84 000	X	S S/ST	30 15	25 200 12 600	
TOTAL					25 956 315,22	25 723 923,32	20 609 088,00				10 726 279,00	

* S : Subvention

A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

S /ST : Subvention solidarité territoriale

DELIBERATION N° 19-I-036 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-041 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative aux réseaux d'assainissement des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n 2.6.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

62 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	7 596 670,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	343 484,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	5 175 044,00 €
Montant total	13 115 198,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer, dès que possible, avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1122.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-036 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)					
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
10201.00	SI D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN	Réseau Amélioration	HELESMES : Résidence Justin Guiot	HT	105 000	105 000	105 000		AC 2+1 S	10 30	10 500 31 500	
10859.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux d'amélioration de la collecte	RONCQ : Rue de la Vieille Cour	HT	1 274 600	1 274 600	1 274 600		A 1+20 S	25 25	318 650 318 650	
10934.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux d'amélioration de la collecte	ROUBAIX : rue du Pile	HT	290 000	290 000	231 000	X	A 1+20 S	25 25	57 750 57 750	
10945.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux d'amélioration de la collecte	ROUBAIX : Rue Monge	HT	167 812	167 812	167 812		S	30	50 343	
10949.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux d'amélioration de la collecte	WATTRELOS : Rue de Mouscron	HT	422 000	422 000	422 000		A 1+20 S	25 25	105 500 105 500	
10961.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux d'amélioration de la collecte	VILLENEUVE-D'ASCQ : Rue des Vétérans	HT	1 238 609	1 238 609	1 238 609		S A 1+20	25 25	309 652 309 652	
10983.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement	LILLE : Friche St Sauveur	HT	5 550 000	5 550 000	5 550 000		S A 1+20	25 25	1 387 500 1 387 500	

LA

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-036 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature ⁴	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
10990.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux d'amélioration de la collecte	VILLENEUVE-D'ASCQ : Rue de la recherche	HT	262 762	262 762	262 762		A 1+20	25	65 690	
11319.00	SI D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN	Amélioration du transfert des eaux usées (conduite de refoulement)	ESCAUDAIN : Rue Paul Bert	HT	1 116 626	1 116 626	1 116 626		A 1+20	25	279 156	
11329.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réhabilitation de réseau de collecte unitaire	WALLERS : rue du 8 Mai 1945	HT	150 000	150 000	150 000		S	30	45 000	
11335.00	CA DE BETHUNE-BRUJAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Réseau Amélioration	AUCHEL : Rue Casimir Beugnet	HT	459 264	459 264	459 264		A 1+20	15	68 889	
11350.00	CA DE BETHUNE-BRUJAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Réseau Amélioration	DIVION : rue Sallier HOUDAIN : rue Victor Hugo	HT	377 250	377 250	308 000	X	S	30	92 400	
11356.00	CA DE BETHUNE-BRUJAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Réseau Amélioration	AUCHY-LES-MINES : rues Grenier et Gloriant	HT	295 154	295 154	295 154		S	25	73 788	
11572.00	CA DU DOUZAIS C.A.D.	Réhabilitation d'un Réseau de Transfert des Eaux Usées (OTEU)	FLERS EN ESCREBIEUX : OTEU A21	HT	237 400	237 400	237 400		S	25	59 350	
									A 1+20	25	59 350	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-036 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
11590.00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	Réhabilitation de réseaux de collecte unitaire	ARLEUX : rues de la Gare, Leglay et route de Bugnicourt	HT	330 000	330 000	315 000	X	S/ST A 1+20 S	15 25 25	47 250 78 750 78 750	
11927.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Amélioration des réseaux de collecte	GOMMEGNIES : Rue Célestin Hennion	HT	130 000	130 000	130 000		S	30	39 000	
12064.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Réseau Amélioration	BEUVRY : Rue Jean Jaurès	HT	94 137	94 137	94 137		AC 2+1 S	10 30	9 413 28 241	
12234.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réseau Amélioration	WALLON-CAPPEL : RD 642 et rue du Moulin	HT	450 000	450 000	280 000	X	A 1+20 S	25 25	70 000 70 000	
12313.00	CA DU PAYS DE SAINT-OMER	Réseau Amélioration	LONGUENESSE : Rue Eugène Delacroix	HT	136 450	136 450	136 450		AC 2+1 S	10 30	13 645 40 935	
12314.00	CA DU PAYS DE SAINT-OMER	Réseau Amélioration	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM : Rues de la Paix, Pasteur, de Lorraine et du Dauphiné	HT	408 000	408 000	408 000		A 1+20 AC 2+1 S	15 10 25	61 200 40 800 102 000	
12315.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réseau Amélioration	KILLEM : Routes de Rexpoede et St Omer (2ème et 3ème parties)	HT	520 000	520 000	364 000	X	S S/ST A 1+20	25 15 25	91 000 54 600 91 000	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-036 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)			Garantie financière	
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platoné	Nature*	Taux ou forfait		Montant maximal
12322.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réseau Amélioration	SOCX : Route de Crochte	HT	270 000	270 000	270 000		A 1+20 S	25 25	67 500 67 500	
12323.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réseau Amélioration	WATTEN : Rues de l'ancienne Colme ,des écluses(en partie),de Wattendam (en partie),verte (en partie).	HT	500 000	500 000	490 000	X S	S /ST S	15 25	73 500 122 500	
12326.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Etude diagnostique-BRAY-DUNES	BRAY-DUNES	HT	125 000	125 000	125 000		S	50	62 500	
12337.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Mise en place autosurveillance-DUNKERQUE	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	HT	1 269 000	1 269 000	1 269 000		A 1+20 S	25 25	317 250 317 250	
12347.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Mise en place autosurveillance-DUNKERQUE	DUNKERQUE: Amélioration des équipements des déversoirs d'orage (1ère phase)	HT	307 655	307 655	307 655		A 1+20 S	25 25	76 913 76 913	
12373.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES	Amélioration de réseaux	AUCHY LES HESDIN : Rue du pont de Sixte, rue de Warmin, allée du marais calin	HT	588 000	588 000	588 000		AC 2+1 S /ST S A 1+20	10 15 25 15	58 800 88 200 147 000 88 200	
12374.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES	Réseau Amélioration	AUCHY LES HESDIN : rue de la besace, rue de la digue	HT	310 000	310 000	310 000		AC 2+1 S S /ST	10 30 15	31 000 93 000 46 500	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-036 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
12390.00	CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS	Réseau Amélioration-CAMIERS	CAMIERS : Allée des Tourne Pierre, Hameaux Virginia et Sérène, Boulevard de Lille, allées des Souchets et des barges	HT	319 000	319 000	319 000		S/ST	15	47 850	
13321.00	CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS	Etude diagnostique-LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	LE TOUQUET-CAMIERS (1 ^{ere} phase)	HT	91 000	91 000	91 000		S	50	45 500	
13334.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réseau Amélioration-LEFFRINCKOUCHE	LEFFRINCKOUCHE :Rue Roger Salengro (phase 1)	HT	190 000	190 000	147 000	X	S	30	44 100	
13354.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réseau Amélioration	DUNKERQUE : Rue Jean-Jacques Rousseau	HT	215 000	215 000	215 000		A 1+20	25	53 750	
13430.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réseau Amélioration-DUNKERQUE	DUNKERQUE : Rue des hirondelles (Saint Pol sur Mer)	HT	244 000	244 000	244 000		S	25	53 750	
13445.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réseau Amélioration-CAPPELLE-LA-GRANDE	CAPPELLE LA GRANDE : Rue des jardins	HT	193 800	193 800	140 000	X	S	30	42 000	
13471.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réhabilitation réseau	GRAND FORT PHILIPPE : Boulevard Carnot (bord à chenal (phase 2), flaque aux espagnols)	HT	218 800	218 800	218 800		S	25	54 700	
									A 1+20	25	54 700	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-036 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13709.00	ACHJET LE GRAND	Réhabilitation d'un réseau de collecte unitaire	ACHJET LE GRAND : Rue Jacques Brel	HT	500 000	140 000	140 000		S	30	42 000	
14749.00	CA DU SAINT-QUENTINOIS	Réseau Amélioration-JUSSY	Jussy: Rue du Marais (partie 1)	HT	221 890	221 890	221 890		S	25	55 472	
14763.00	CA DU SAINT-QUENTINOIS	Réseau Amélioration-SAINT-QUENTIN	Travaux de lutte contre l'H2S au niveau de plusieurs postes : Fonsommés (PR Coucellles), Lesdins (PR Touraine), Feulaine, Hombières (PR Sapins) et Grugies (PR Ile de France)	HT	200 000	200 000	200 000		S	30	60 000	
14860.00	CC THIERACHE SAMBRE ET OISE	Etude diagnostique des réseaux d'assainissement	VAUX-ANDIGNY	HT	79 000	79 000	79 000		S	50	39 500	
16634.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	Réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Jean Jaurès à CORBIE	Rue Jean Jaurès	HT	130 000	130 000	130 000		AC 2+1	10	13 000	
16665.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Travaux d'amélioration de la collecte	AVESNELLES : Rues V. Hugo et de l'Espérance, Route de Sains	HT	660 000	660 000	660 000		S	25	165 000	
18728.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réseau Amélioration collecte	BERMERAIN : Rues des Sources (2ème partie), du Miroir et du Tordoir	HT	430 000	430 000	294 000	X	A 1+20	25	73 500	
									S	25	73 500	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-036 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
16818.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réseau Amélioration	WARGNIES-LE-GRAND : Rue des Bosquiaux et Ruelles Craspin et Donat	HT	170 000	170 000	161 000	X	S	30	48 300	
16907.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réseau Amélioration	MERRIS : rue de Bailleul	HT	290 000	290 000	290 000		A 1+20 S	25 25	72 500 72 500	
16957.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réseau Amélioration	NIEPPE : Rues du 8 Mai 1945, Louis Loucheur et du Moulin	HT	390 000	390 000	390 000		S A 1+20	25 25	97 500 97 500	
16959.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Travaux d'amélioration de réseau	SARS-POTERIES : Rue Léo Lagrange	HT	260 000	260 000	260 000		S /ST S A 1+20	15 25 25	39 000 65 000 65 000	
16960.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réseau Amélioration	BIACHE-SAINT-VAAST, rues du Maréchal Foch et Poincaré	HT	380 000	380 000	380 000		S /ST S A 1+20	15 25 25	57 000 95 000 95 000	
17296.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Modélisation des réseaux (phase 2)	VALENCIENNES et les communes du Syndicat	HT	499 000	499 000	499 000		S	50	249 500	
17573.00	CA DU DOUZAIS C.A.D.	Mise en séparatif	DOUAI : rue Massenet	HT	135 000	135 000	135 000		S	30	40 500	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-036 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plateforme	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17581.00	CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Travaux d'amélioration de la collecte	FEIGNIES : rue Jean Jaurès	HT	315 326	315 326	315 326		S	25	78 831	
17713.00	CC TERRE DE PICARDIE	Opération de réhabilitation du réseau d'assainissement	Rosières en Santerre: rue de Méharicourt	HT	896 000	896 000	896 000		AC 2+1 A 1+20 S S/ST	10 15 25 15	89 600 134 400 224 000 134 400	
17864.00	AULT	Réhabilitation du réseau d'assainissement	AULT : Rue de paris	HT	214 500	214 500	214 500		S S/ST A 1+20	25 15 25	53 625 32 175 53 625	
18100.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	Etude diagnostique du système d'assainissement de PONT-NOYELLES	Commune de QUERIEU et PONT NOYELLES	HT	60 000	60 000	60 000		S	50	30 000	
18109.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Branch.Sous domaine public-COUDEKERQUE-BRANCHE	COUDEKERQUE BRANCHE : Rue Waldeck Rousseau	HT	390 000	390 000	222 000	X	A 1+20 S	25 25	55 500 55 500	
63091.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Réhabilitation des postes de refoulement	ROEUX : PR rues du Pont, du Quai, du Marais, résidence Seigneurie et route de Gavrelle	HT	334 000	328 000	328 000		A 1+20 S	25 25	82 000 82 000	
82749.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Travaux d'amélioration de la collecte	MÉRICOURT : rue du 1er Mai	HT	511 666	511 666	420 000	X	A 1+20 S	25 25	105 000 105 000	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-036 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT	HT	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platoné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
82750.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Travaux d'amélioration de la collecte	BILLY-MONTIGNY : Rue Danton, rue Parmentier	HT	HT	490 000	490 000	280 000	X	A 1+20	25	70 000	
82871.00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	Réhabilitation de réseau de collecte des eaux usées	ARLEUX : Grand'Rue, rues du Château, Jacques Duclos et place du Monument	HT	HT	318 000	318 000	315 000	X	S /ST	15	47 250	
82941.00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	Réhabilitation de réseau de collecte des eaux usées	AUBIGNY AU BAC : Rue de la Plage et RN 43	HT	HT	215 000	215 000	182 000	X	S	30	54 600	
82943.00	CA DE BETHUNE-BRUJAY, ARTOIS-LYS ROMANE	Réseau Amélioration	BÉTHUNE : rues de St Pol, Langevin et de Dunkerque prolongée	HT	HT	240 509	240 509	196 000	X	S	30	58 800	
82950.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réhabilitation de réseau de collecte des eaux usées	ROSULT : rues du Faubourg et des Peupliers	HT	HT	200 000	200 000	175 000	X	S	30	52 500	
82952.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Réseau Amélioration	LA LONGUEVILLE : Rue Roger Salengro	HT	HT	180 000	180 000	175 000	X	S	30	52 500	
		TOTAL				27 566 200,00	27 200 200,00	25 898 985,00				13 115 198,00	

* AC 2+1 : Avance réseau évent. convertible en subv

S : Subvention

A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

S /ST : Subvention solidarité territoriale

**DÉLIBÉRATION N° 19-I-037 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

**TITRE : RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES
CA DU DOUAISIS C.A.D.**

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n°18-A-040 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques,
- Vu le rapport présenté au point n 2.7.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	96 800,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	60 500,00 €
Montant total	157 300,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1161.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY

Publié le
1 3 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE**


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-037 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage		Opération		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
			Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
82940,00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	Pose d'un réseau de collecte des eaux pluviales	AUBIGNY AU BAC : Rue de la Plage et RD 643		HT	242 000	242 000	242 000		A 1+20	25	60 500	
						242 000,00	242 000,00	242 000,00		S	40	96 800	
		TOTAL				242 000,00	242 000,00	242 000,00				157 300,00	

* A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
S : Subvention

R

DELIBERATION N° 19-I-038 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-047 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 3.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	319 000,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	319 000,00 €

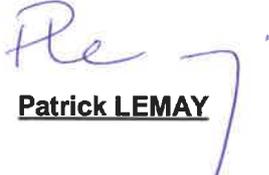
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1230.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-038 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
12361.00	SIEA DU BERNAVILLOIS	Etude de protection du captage de BERNAVILLE	Bassins d'alimentation du captage de BERNAVILLE	HT	77 500	77 500	77 500		S	50	38 750	
18108.00	ABBEVILLE	Travaux de protection du champ captant du Fond de l'Heure	VAUCHELLES-LES-QUESNOY : RD925	HT	560 500	560 500	560 500		S	50	280 250	
		TOTAL			638 000,00	638 000,00	638 000,00				319 000,00	

* S : Subvention

**DELIBERATION N° 19-I-039 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

**TITRE : ETUDES ET ANIMATION POUR LES ORQUE
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN**

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-047 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable,
- Vu la délibération n° 19-A-011 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 relative à l'animation territoriale ou thématique,
- Vu le rapport présenté au point n 3.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	115 500,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	115 500,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1233.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-039 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal
18111.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Animation de l'ORQUE Lens Liévin 2019-2021	Aire d'alimentation des captages de l'agglomération de Lens Liévin.	HT	160 500	160 500	160 500	F	F	10 500	
					160 500	160 500	160 500	S	70	105 000	
		TOTAL			160 500,00	160 500,00	160 500,00			115 500,00	

*

F : Forfait

S : Subvention

12

DELIBERATION N° 19-I-040 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-047 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 3.4.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

4 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	477 347,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	256 080,00 €
Montant total	733 427,00 €

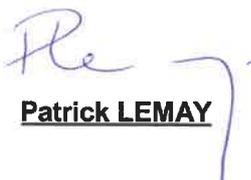
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1250.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-040 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
11659.00	REGIE DE PRODUCTION D'EAU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Etude d'AMO pour l'usine d'eau potable de PECQUENCOURT	PECQUENCOURT	HT	111 335	111 335	111 335		S	50	55 667	
12309.00	OPPY	Interconnexion qualitative	OPPY	HT	342 720	342 720	342 720		S A 1+20	25 25	85 680 85 680	
12362.00	SIEA DU BERNAVILLOIS	Travaux d'interconnexion UDI Heuzecourt et Fienvillers	Heuzecourt -Boisbergues	HT	550 000	550 000	550 000		A 1+20 S S /ST	17,8 25 15	97 900 137 500 82 500	
17882.00	SIEP DU SANTERRE	Mise en place d'une conduite d'interconnexion entre Béthencourt sur Somme et Pargny	communes de Béthencourt et Pargny	HT	290 000	290 000	290 000		S A 1+20 S /ST	25 25 15	72 500 72 500 43 500	
	TOTAL				1 294 055,00	1 294 055,00	1 294 055,00				733 427,00	

*

S : Subvention

A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

S /ST : Subvention solidarité territoriale

R

DELIBERATION N° 19-I-041 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SÉCURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-047 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 3.5.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

19 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 599 282,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	805 962,00 €
Montant total	2 405 244,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1251.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-041 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
10306.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Réhabilitation de l'étanchéité du réservoir de stockage d'Eau Potable	MONS EN PEVELE	HT	400 000	400 000	400 000		S	25	100 000	
11633.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Travaux Interconnexion	NEUVILLE-EN-AVESNOIS : Interconnexion de NEUVILLE EN AVESNOIS et VENDEGIES AU BOIS	HT	145 400	145 400	145 400		S S/ST	30 15	43 620 4 362	
11716.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Travaux de sécurisation quantitative par interconnexion	DENAIN : Sécurisation quantitative de la ville de Denain depuis le réservoir de Douchy les Mines	HT	805 742	805 742	805 742		S A 1+20	25 25	201 435 201 435	
12065.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Travaux de sécurisation quantitative	ORCHIES	HT	492 100	492 100	492 100		A 1+20 S/ST S	25 15 25	123 025 14 763 123 025	
12086.00	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS	Création du nouveau forage F6 Bord de Scarpe	WANDIGNIES-HAMAGE : Forage Bord de Scarpe	HT	619 000	514 000	514 000		A 1+20 S	25 25	128 500 128 500	
12089.00	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS	Création d'une nouvelle conduite d'exhaure sur le nouveau forage Bord de Scarpe (F4 et F6)	WANDIGNIES-HAMAGE et WARLAING	HT	409 000	339 000	339 000		S A 1+20	25 25	84 750 84 750	
12252.00	SICOM ADDUCTION EAU REBREUVE-RANCHICOURT	Réhabilitation réservoir	HERMIN	HT	290 000	113 527	100 000	X	S S/ST	30 15	30 000 2 550	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-041 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
12355.00	CC DU TERNOIS	Etude de schéma directeur de la ressource en eau	SAINT-POL-SUR-TERNOISE : Ensemble des communes de la Communauté de Communes du Ternois.	HT	100 000	100 000	100 000		S	50	50 000	
12363.00	SIEPA REGION DE MACHY	Réhabilitation du réservoir	LE CROTOY	HT	300 000	168 245	168 245		S	30	50 473	
12372.00	SIADep DE LA REGION D'AUDRUICQ	Réhabilitation réservoir stockage	RECQUES SUR HEM	HT	216 000	181 685	177 928	X	S /ST	15	21 751	
13250.00	SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS	Etude-DUNKERQUE	HOUILLE MOULLE	HT	98 880	98 880	98 880		S	50	49 440	
13267.00	CALAIS	Réhabilitation réservoir stockage-CALAIS	CALAIS : Réservoir Mollien	HT	287 550	287 550	287 550		S	25	71 887	
14711.00	CA DU SAINT-QUENTINOIS	Réhabilitation réservoir stoc.-JUSSY	Jussy	HT	262 900	96 915	96 915		S /ST	15	14 537	
82760.00	SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE	Réhabilitation de réservoirs de stockage	LIENCOURT, BEAUDRICOURT, GRAND RULLECOURT	HT	788 681	373 010	373 010		A 1+20	25	93 252	
									S	25	93 252	
									S /ST	15	9 399	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-041 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
	Nom du maître d'ouvrage	Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
82868.00	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS	Etude de schéma de distribution d'eau potable	Territoire du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois (SIESA) et la communes de BERTINCOURT, BEUGNY, DOUCHY LES AYETTES, RUYAULCOURT, SAINT LEGER, SOUASTRE et VAULX VRAUCOURT	HT	177 000	177 000	177 000	S	S	50	88 500	
82949.00	SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EAUX DE LA LYS	Etude de vulnérabilité des sites	AIRE-SUR-LA-LYS	HT	61 350	61 350	61 350	S	S	50	30 675	
83004.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Interconnexion de sécurisation quantitative	CUVILLIERS - SANCOURT - BLECOURT - ABANCOURT - BANTIGNY	HT	300 000	300 000	300 000	A 1+20 S S /ST	A 1+20 S S /ST	25 25 15	75 000 75 000 9 000	
83020.00	SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM	Réhabilitation du réservoir sur tour de QUERCAMPS (250 m3)	Quercamps : chemin départemental 206	HT	170 000	106 169	106 169	S /ST	S /ST	15	12 825	
83051.00	CA DU PAYS DE SAINT-OMER	Etudes préalables	HALLINES	HT	300 000	300 000	300 000	S	S	30	31 850	
	TOTAL				6 223 603,00	5 060 573,00	5 043 289,00				2 405 244,00	

*

S : Subvention

A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

S /ST : Subvention solidarité territoriale



DELIBERATION N° 19-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ECONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-047 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 3.6.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

73 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	6 408 674,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	2 254 499,00 €
Montant total	8 663 173,00 €

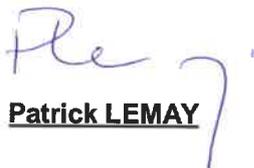
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1252.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le

1 3 NOV. 2019

Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)			Garantie financière	
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financable	Plafonné	Nature ⁴	Taux ou forfait		Montant maximal
10129.00	S I DES EAUX DE PICARDIE	Travaux de remplacement de conduites	Liaison intercommunale Brutelles/Cayeux Sur Mer	HT	700 000	700 000	700 000		S	25	175 000	
10134.00	S I DES EAUX DE PICARDIE	Travaux de remplacement de conduites	Rue d'Enfer - Commune de Cayeux Sur Mer - UDI 1	HT	140 000	140 000	140 000		S /ST	15	21 000	
11187.00	SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES	Remplacement de conduites	LUMBRES : Rue Jules Guesde	HT	217 000	217 000	217 000		S	30	42 000	
12094.00	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS	Pose de compteurs de sectorisation (loggers fixes) sur le périmètre de l'ex-SIDERC	VALENCIENNES et les autres communes de l'agglomération	HT	116 000	104 000	104 000		S	70	72 800	
12235.00	SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EAUX DE LA LYS	Etude diagnostique	AIRE SUR LA LYS et l'ensemble des communes traversées par l'ouvrage	HT	170 068	170 068	170 068		S	70	119 047	
12318.00	SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS	Pose compteurs sectoriels-DUNKERQUE	DUNKERQUE :Petite Synthe	HT	90 000	90 000	90 000		S	70	63 000	
12377.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau eau potable et de ses branchements	FLINES LES RACHES, rue Delhaye	HT	200 000	197 913	97 500	X	S /ST	15	2 925	
									S	30	29 250	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13817.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau eau potable et de ses branchements	RACHES, rue de Lembrez	HT	330 000	327 913	158 100	X	S	30	47 430	
14128.00	CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Pose compteurs sectoriels : création de nouvelles zones de sectorisation	Maubeuge et les autres communes de l'agglo.	HT	665 600	665 600	665 600		S	70	465 920	
14303.00	CALAIS	Travaux de lutte contre les fuites	CALAIS : rues Croy, Lenel, Front de mer, Jean Quehen	HT	498 600	498 600	498 600		S	25	124 650	
14703.00	CA DU SAINT-QUENTINOIS	Prestations de recherche de fuites - années 2019 et 2020	Territoire communautaire	HT	80 000	80 000	80 000		S	70	56 000	
14704.00	CA DU SAINT-QUENTINOIS	Diagnostics structurels par méthodes invasive et non invasive de canalisations d'eau potable	Saint Quentin	HT	45 200	45 200	45 200		S	70	31 640	
14713.00	CA DU SAINT-QUENTINOIS	travaux de remplacement du réseau d'eau	Rues Bizet, Balzac et Barbusse à Gauchy	HT	330 000	315 190	199 540	X	S	30	59 862	
14719.00	CA DU SAINT-QUENTINOIS	travaux de remplacement des branchements d'eau	rue de Guise à Saint Quentin (partie comprise entre rue Dornenberger et Giratoire Docteur Petithomme)	HT	335 000	317 915	143 100	X	S	30	42 930	

R

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17093.00	SIEPA REGION DE MACHY	Programme de renouvellement de réseau 2019 sur la commune du CROTOY	LE CROTOY : Digue Mercier, avenue des écluses, rue du port, rue Albain lecomte, lotissement les crocs	HT	271 600	271 600	271 600		S	25	67 900	
17591.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Renouvellement / renforcement du réseau d'eau potable et des branchements associés	HENIN BEAUMONT, Cité Bouvier	HT	715 800	715 800	388 500	X	A 1+20 S	25	97 125 97 125	
17679.00	SIAEP REGION NAOURS	Renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable entre la commune de Flesselles et la commune de Vignacourt	Liaison Flesselles - Vignacourt	HT	777 000	777 000	777 000		A 1+20 S	25	194 250 194 250	
17836.00	ROYE	Renouvellement de conduites fuyardes à ROYE	rues Saint Georges, des Moineaux, des Chardonnerets, Chivot et de la Pêcherie	HT	768 934,50	768 934,50	768 934,50		S A 1+20	25	192 233 192 233	
17837.00	SIEP DU SANTERRE	Renouvellement de conduites fuyardes à DOMPIERRE-BECQUINCOURT	Dompierre Becquincourt	HT	200 000	200 000	74 800	X	S/ST S	15 30	11 220 22 440	
18087.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Pose compteurs sectoriels-AMIENS METROPOLE	diverses communes de la Communauté d'Agglomération	HT	567 700	501 700	501 700		S	70	351 190	
18099.00	ROYE	Pose compteurs sectoriels-ROYE	Roye	HT	152 400	130 540	130 540		S	70	91 378	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
62878.00	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT	Pose de 35 compteurs de sectorisation sur les UDI de la CCPC	Divers communes de la CCPC	HT	148 140	148 140	148 140		S	70	103 698	
62892.00	SIADEP DE LA REGION D'AUDRUICQ	Travaux de remplacement de conduite	NORTKERQUE : Rue d'Audruicq (suite) et résidence Bredenaarde	HT	266 000	266 000	124 850	X	S S/ST	30 15	37 455 12 921	
62893.00	S I DES EAUX DE PICARDIE	Travaux de remplacement de conduites	Rue de Poireauville- Commune de Vaudricourt - UDI4-5 (UDI concernant Bourseville Vaudricourt St Blumont Arrest et Woignarue)	HT	170 000	170 000	170 000		S	30	51 000	
63000.00	SIAEP REGION DE COULONVILLERS	Travaux de renouvellement de canalisations	ONEUX - Route d'Auxi (RD941)	HT	178 000	178 000	178 000		S/ST S	15 30	26 700 53 400	
63001.00	CA DU SAINT-QUENTINOIS	Travaux de remplacement du réseau d'eau	rue Dunant à Saint Quentin (partie comprise entre la rue Saliege et avenue de la Paix)	HT	233 000	224 950	224 950		S	25	56 237	
63020.00	SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau eau potable et de ses branchements	MARCHIENNES - Rues du Pont, de la Poste et de l'Écluse et RD957 (RIEULAY)	HT	190 000	190 000	190 000		S/ST S	15 30	5 700 57 000	
63021.00	SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau eau potable et de ses branchements	SAINT- PYTHON - Rues d'Haussey (RD 955), du progrès, de la Passerelle et impasse du Petit Chasseur	HT	280 000	280 000	135 913	X	S/ST S	15 30	4 077 40 773	

e

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
63022.00	SIAEP DES VALLEES DES EVOISSONS ET DE LA POIX	Travaux de renouvellement des conduites fuyardes de Méréaucourt	Méréaucourt	HT	353 867	353 867	324 800	X	S A 1+20	25 25	81 200 81 200	
63029.00	SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau d'eau potable et des branchements	Bouvines, rue F Dehau	HT	260 000	249 287	180 404	X	S S/ST	30 15	54 121 5 412	
63030.00	SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau d'eau potable et des branchements	Freilngnien, rue du Pont Rouge	HT	350 000	314 334	111 700	X	S/ST S	15 30	3 351 33 510	
63031.00	SIEPA REGION DE MACHY	Programme de renouvellement de réseau 2019 sur la commune de FAVIERES	Commune de FAVIERES : renouvellement de réseaux route de Morlay	HT	114 000	114 000	114 000		S S/ST	30 15	34 200 17 100	
63032.00	SIEPA REGION DE MACHY	Programme de renouvellement de réseau 2019 sur la commune de MACHIEL	Commune de MACHIEL : renouvellement de réseaux hameau de Warcourt	HT	102 000	102 000	102 000		S S/ST	30 15	30 600 15 300	
63035.00	SIEPA REGION DE MACHY	Remplacement de conduites fuyardes	Quend : rues Faicherbe, Jeanne d'Arc, d'Abbeville, de Boulogne, Emery et route de Froise	HT	210 000	210 000	210 000		S/ST S A 1+20	15 25 25	31 500 52 500 52 500	
63065.00	SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau d'eau potable	BEUVRY LA FORET, rue JACQUES VARLET	HT	500 000	497 817	497 817		S S/ST A 1+20	25 15 25	124 454 14 934 124 454	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie
63066.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau d'eau potable	TAISNIERES SUR HON RUE DU CENTRE	HT	250 000	250 000	155 376	X	S /ST S	15 30	4 661 46 612	
63083.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau d'eau potable	BIACHE ST VAAST, Rues Gambetta, Herriot et de la commune de Paris	HT	580 000	519 679	180 000	X	S S /ST	30 15	54 000 5 400	
63085.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau d'eau potable	GUESNAIN, Rues d'Enghien et Desmarez	HT	170 000	170 000	128 510	X	S S /ST	30 15	38 553 3 855	
82763.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Renouvellement du réseau d'eau potable et de ces branchements	FENAIN - rue JEAN JAURES	HT	170 000	170 000	154 088	X	S /ST S	15 30	4 622 46 226	
82765.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Renouvellement du réseau d'eau potable et de ces branchements	PECQUENCOURT, avenue Barrois et rue Thorez	HT	210 000	207 913	108 304	X	S /ST S	15 30	3 249 32 491	
82767.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation des conduites et des branchements	RAMILLIES, rue d'ERRE	HT	234 709	234 709	128 358	X	S /ST S	15 30	3 850 38 507	
82769.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Renouvellement du réseau d'eau potable et de ces branchements	VRED - rues FERRARI, CABY et chemin du MARAIS	HT	390 000	385 826	237 104	X	S S /ST A 1+20	25 15 25	59 276 7 113 59 276	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-J-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
82770.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Renouvellement du réseau d'eau potable et de ces branchements	WANDIGNIES HAMAGE - rue MURATON	HT	170 000	170 000	142 527	X	S /ST	15	4 275	
82849.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau d'eau potable	FERRIERE LA PETITE, rue Robert Gilbert	HT	258 273	258 273	190 650	X	S /ST	15	5 719	
82872.00	CA DU DOUJAISSIS C.A.D.	Pose compteurs sectoriels	DOUAI, FLERS EN ESCREBIEUX, CUIJENCY, WAZIERS et SIN LE NOBLE	HT	142 400	142 400	142 400		S	70	99 680	
82876.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Réparation de fuites et remplacement de conduites	BONDUES, rue du Général De Gaulle	HT	1 326 338	1 326 338	279 778	X	A 1+20	25	69 944	
82877.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Réparation de fuites et remplacement de conduites	LAMBERSART, rue du président Kennedy	HT	444 300	444 300	224 597	X	A 1+20	25	56 149	
82878.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Réparation de fuites et remplacement de conduites	LYS LEZ LANNOY, rue Jules GUESDE	HT	409 200	409 200	112 597	X	S	30	33 779	
82879.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Réparation de fuites et remplacement de conduites	SEQUEDIN, rue Fénelon	HT	185 100	185 100	100 799	X	S	30	30 239	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
82880.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Réparation de fuites et remplacement de conduites	TRESSIN, rue du Mont Berbu	HT	164 300	164 300	164 300		S	30	49 290	
82889.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation des conduites et des branchements	SAINT-AMAND-LES-EAUX, rues du Carne et Pasteur	HT	470 000	465 826	465 826		A 1+20 S /ST S	25 15 25	116 456 13 974 116 456	
82890.00	SDTE DE LA VALLEE DE LA NOYE	Renouvellement de conduites fuyardes à Ailly-sur-Noye	Ailly sur Noye: Rues Saint Martin, de la République, de la Gare, Route de Louvrechy, Route de Moreuil	HT	133 000	133 000	133 000		S	30	39 900	
82892.00	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDITION D'EAU DE LA REGION DE GRANDVILLIERS	Renouvellement de conduites fuyardes sur le secteur de Grandvilliers	Rue Frédéric Petit, Rue du Général Leclerc et le Bout de Petit-Hallooy	HT	1 105 760	1 105 760	701 309		S X S /ST A 1+20	25 15 25	175 327 105 196 175 327	
82896.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau d'eau potable	BARALLE, Grande Rue et rue Grotlard	HT	465 522	458 032	364 913		S X S /ST A 1+20	25 15 25	91 228 10 947 91 228	
82906.00	CA DU DOUAISSIS C.A.D.	travaux de remplacements de conduites et de branchements	WAZIERS rue Jules FERRY COURCHELLETES rue Ildéphonse Luce DOUAI rue Herold , Massenot et Faubourg de Béthune FLERS EN ESCREBIEUX, rue de Wagnonville	HT	870 013	720 368	271 779		A 1+20 X S	25 25	67 944 67 944	
82907.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation du réseau d'eau potable et des branchements	HOUPLIN ANCOISNE, rue J Jaurés	HT	250 000	250 000	167 004		S X S /ST	30 15	50 101 5 010	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
82924.00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et branchements dans les rues du Bivouac, de Ferrer et de la Houlette à SIN LE NOBLE	SIN LE NOBLE - rues du Bivouac, de Ferrer et de la Houlette	HT	522 914	518 004	190 742	X	S	30	57 222	
82957.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Renouvellement du réseau d'eau potable et de ces branchements	CRESPIN - rue Pélabon	HT	150 000	150 000	93 900	X	S S/ST	30 15	28 170 2 817	
82962.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Renouvellement du réseau d'eau potable et de ces branchements	QUIEVRECHAIN, rues du 08 Mai et des 8 Muirds	HT	270 000	270 000	167 700	X	S/ST S	15 30	5 031 50 310	
82965.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Renouvellement du réseau d'eau potable et de ces branchements	THEROUANNE, rue de Bomy	HT	170 000	170 000	170 000		S/ST S	15 30	5 100 51 000	
82973.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation des conduites et des branchements	ESCAUDOEUVRES, rue Jaures 1ère partie	HT	580 000	571 652	308 070	X	A 1+20 S/ST	25 15	77 017 9 242	
82974.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Rénovation des conduites et des branchements	LA CATEAU CAMBRESIS, rues de la Liberté, Pierre Nord, Albert Camus, Marcel Pagnol, Martin Luther King, Carpezat et de la République	HT	880 000	880 000	442 600	X	A 1+20 S/ST	25 15	110 650 13 278	
82999.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Travaux de remplacement de conduite	ROOST-WARENDIN, rue Voltaire	HT	170 000	167 913	96 800	X	S/ST S	15 30	2 904 29 040	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Norm du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
83003.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Travaux de remplacement de conduite et branchement	VILLERET, rues du Château d'eau, Fervaques, Priel, de Colognes et Jean Jaures	HT	450 000	441 652	441 652		S /ST	15	13 249	
83022.00	SIAEP AILLY SUR SOMME - BREILLY	Renouvellement de la conduite fuyarde	Ailly-sur-Somme : Rue Pierre Brossollette	HT	174 200	174 200	174 200		S	30	52 260	
83023.00	S I DES EAUX DE PICARDIE	Travaux de remplacement de conduites	Liaison intercommunale RD106 entre St Blimont et Arrest	HT	320 000	320 000	320 000		S /ST	15	48 000	
83024.00	S I DES EAUX DE PICARDIE	Travaux de remplacement de conduites	Hameau d'Ellincourt et Liaison vers Tilloy (RD2) - Commune de St Blimont - UD/4-5 (UDI concernant Bourseville Vaudricourt St Blimont Arrest et Woignarue)	HT	240 000	240 000	240 000		S /ST	15	36 000	
83025.00	SI DES EAUX DE LA REGION D HESDIN	Travaux de remplacement de conduites	LA LOGE : Grande rue	HT	115 000	115 000	115 000		S /ST	15	17 250	
83037.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Travaux de remplacement de conduite	CARTIGNIES : Rue Lebon, Route de Dompierre, Ruelle du Moulin, Route d'Avesnes, Chemin de la Bouchère et Chemin des Muirs	HT	488 815	488 815	167 850	X	S /ST	30	50 355	
83039.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Travaux de renouvellement de conduite	DOUCHY LES MINES : Chemin du 2ème Marais, Chemin Boucaut, Rues Tolstoi, Romain Roland et Jules Mousseron	HT	529 422	529 422	364 735	X	S /ST	15	10 942	
									S	25	91 183	
									A 1+20	25	91 183	

R

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
83043.00	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	Travaux de remplacement de conduite	LE FAYRIL, rue de la Boufflette	HT	405 859	405 859	196 800	X	S / ST	15	5 904	
83049.00	S I DES EAUX DE PICARDIE	Travaux de remplacement de conduites	Rue Basse Boulogne et Place Delahaye RD48- Commune d'Arrest - UDI4-5 (UDI concernant Bourseville Vaudricourt St Blimont Arrest et Woignarue)	HT	200 000	200 000	200 000		S / ST A 1+20 S	15 25 25	30 000 50 000 50 000	
83053.00	CA DU PAYS DE SAINT-OMER	Matériel de recherche de fuites	LONGUENESSE et les communes du secteur urbain	HT	220 000	220 000	220 000		S	70	154 000	
	TOTAL				25 011 034,50	24 566 909,50	17 397 624,50				8 663 173,00	

*

S : Subvention

S / ST : Subvention solidarité territoriale

A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

DELIBERATION N° 19-I-043 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

**TITRE : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE
NEUVILLE EN FERRAIN**

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-047 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 3.7.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	44 000,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	44 000,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1210.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-043 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
10287.00	NEUVILLE EN FERRAIN	Travaux économie d'eau : Mise en place de 4 cuves de récupération des eaux pluviales sur différents sites de la commune	NEUVILLE-EN-FERRAIN : Salles des sports Devos, Fievet et cimetière.	HT	130 960	130 960	88 000	X	S	50	44 000	
	TOTAL				130 960,00	130 960,00	88 000,00				44 000,00	

* S : Subvention

R

DELIBERATION N° 19-I-044 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : POLLUTIONS DIFFUSES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-046 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la lutte contre les pollutions diffuses,
- Vu le rapport présenté au point n 4.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

22 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	704 264,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	704 264,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1182.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-044 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platoné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17105.00	NORIAP	EMERGENCE GIEE : AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS	Secteur entre Ailly sur Noye et Montdidier	HT	17 628	17 628	17 628		S	70	12 339	
17116.00	CJUMA DE VILLERS PLOUICH	EMERGENCE GIEE : AGREAU-LOGIC (AEL)	Cambrésis et Santerre Haute Somme	HT	19 500	16 368	16 368		S	70	11 457	
17259.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	EMERGENCE GIEE : FERTILITE DES SOLS	Ternois	HT	13 400	13 400	13 400		S	70	9 380	
17342.00	TERRE DE PICARDIE	EMERGENCE GIEE : CERTIFICATION COLLECTIVE HVE	Santerre	HT	18 325	18 325	18 325		S	50	9 162	
17349.00	ASS GESTION SYTEMES MANAGEMENT COLLEC	EMERGENCE GIEE : AMELIORER SES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	Centre de l'ex-région Nord Pas de Calais (secteurs de Lille, Arras, Béthune, Hazebrouck, Saint Omer)	HT	19 720	19 720	19 720		S	50	9 860	
17587.00	ENDIVERIE DE SOYECOURT	EMERGENCE GIEE : VERS LA CERTIFICATION HVE DE LA FILIERE ENDIVE	Santerre / Marquenterre / Vimeu	HT	23 512	23 512	19 640	X	S	50	9 820	
17835.00	GROUPE CARRE SAS	ECOPHYTO : REDUIRE LES DOSES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES	Artois, Douaisis et Cambraisis	HT	210 000	210 000	210 000		S	50	105 000	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-044 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
18018.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	EMERGENCE GIEE : SEMIS DIRECT	Plateau Picard Sud - Zone Airaines	HT	28 450	28 450	28 450		S	70	19 915	
18021.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	ECOPHYTO - GROUPE 30000 : METHODE DE LUTTE ALTERNATIVE SUR CHOU-FLEUR ET CHOU		HT	97 940	97 940	72 440	X	S	50	36 220	
18052.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	ECOPHYTO - GROUPE 30000 : REDUCTION DE L'USAGE DES HERBICIDES	Calais / Saint Omer	HT	54 893	54 893	54 893		S	50	27 446	
18086.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	ECOPHYTO - EMERGENCE 30 000 : PRATIQUES SANS LABOUR	Nord Cambresis	HT	16 250	16 250	16 250		S	70	11 375	
18089.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	ECOPHYTO - EMERGENCE 30 000 : UTILISER LES LEVIERS AGRONOMIQUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Artois	HT	29 000	29 000	29 000		S	50	14 500	
18094.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	ECOPHYTO - GROUPE 30000 : TRANSITION VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Montreuillois	HT	129 698	68 700	68 700		S	50	34 350	
18095.00	ECO-PHYT'	GIEE : ECO-PHYT' SANTERRE AMIENOIS	Régions naturelles du Santerre et de l'Amiénois	HT	132 332	132 332	132 332		S	50	66 166	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-044 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
18096.00	ECO-PHYT	GIEE : ECO-PHYT- ARTOIS- DOUAISIS	Régions naturelles de l'Artois et du Douaisis	HT	161 740	161 740	161 740		S	50	80 870	
18097.00	ECO-PHYT	GIEE : ECO-PHYT- FLANDRES FRANCAISES	Région naturelle des Flandres Françaises (Boulonnais, côte d'Opale et Pays de Saint Omer)	HT	124 979	124 979	124 979		S	50	62 489	
18098.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	ECOPHYTO - EMERGENCE 30 000 : REDUCTION DES PHYTOSANITAIRES SUR POMME DE TERRE	Artois Cambrésis	HT	18 246	18 246	18 246		S	50	9 123	
18101.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	ECOPHYTO - GROUPE 30000 : REDUCTION DES PESTICIDES - CULTURES A FORTE VALEUR AJOUTEE - BETHUNOIS	Secteur du Béthunois	HT	67 250	67 250	67 250		S	50	33 625	
18102.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	ECOPHYTO - GROUPE 30000 : REDUCTION DES PESTICIDES CULTURES A FORTE VALEUR AJOUTEE - TERNOIS	Secteur du Ternois et d'Avesnes le Comte	HT	79 805	79 805	79 805		S	50	39 902	
18103.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	ECOPHYTO - GROUPE 30000 : REDUCTION DES HERBICIDES - GEDA AVESNES LE COMTE	Secteur d'Avesnes le Comte	HT	88 830	88 830	88 830		S	50	44 415	
18119.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	GIEE : GEDA DU TERNOIS - TRANSITION VERS DES SYSTEMES ECONOMIES EN INTRANTS	Secteurs du Ternois et du Calaisis	HT	85 700	85 700	81 700	X	S	50	40 850	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-044 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
18120.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	ECOPHYTO - EMERGENCE 30000 : TECHNIQUES ALTERNATIVES DE DESHERBAGE EN CULTURE DE FRAISE	Départements du Nord et du Pas de Calais	HT	37 000	37 000	32 000	X	S	50	16 000	
TOTAL					1 474 198,00	1 410 068,00	1 371 696,00				704 264,00	

* S : Subvention



DELIBERATION N° 19-I-045 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-046 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la lutte contre les pollutions diffuses,
- Vu le rapport présenté au point n 4.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

3 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	221 264,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	221 264,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1185.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-045 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
16519.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	Animation et actions de sensibilisation du Point Accueil Bio (PAB) dans le cadre du PLAN BIO : Projet de développement de l'Agriculture Biologique.	Territoire des Hauts de France, zones à enjeu eau du territoire Artois Picardie	HT	215 395	215 395	215 395		S	53,53	115 300	
62926.00	TEREOS FRANCE	Création et structuration d'une filière betterave sucrière biologique	Région Hauts-de-France	HT	55 213	55 213	55 213		S	70	38 649	
63081.00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	Réalisation de diagnostics individuels d'exploitations agricoles Elaboration d'un plan d'améliorations avec indicateurs de suivi	Exploitations agricoles de l'ORQUE de Férin	HT	143 410	96 165	96 165		S	70	67 315	
TOTAL					414 018,00	366 773,00	366 773,00	366 773,00			221 264,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 19-I-046 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ASSISTANCE TECHNIQUE AUX AGRICULTEURS

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 19-A-011 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 relative à l'animation territoriale ou thématique,
- Vu le rapport présenté au point n 4.4.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	65 173,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	65 173,00 €

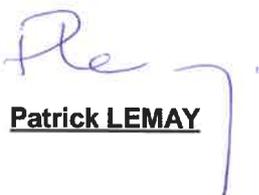
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1152.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-046 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
62823.01	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	Fonctionnement du SATEGE Nord-Pas-de-Calais (Année 2019) - Avenant pour financer le fonctionnement des mois de novembre et décembre 2019	Départements du Nord et du Pas-de-Calais	TTC	50 505	50 505	50 505		S	70	35 353	
62834.01	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Fonctionnement du SATEGE de la Somme (Année 2019) - Avenant pour les mois de novembre et décembre 2019	Département de la Somme	TTC	43 918	43 918	42 600	X	S	70	29 820	
TOTAL					94 423,00	94 423,00	93 105,00				65 173,00	

* S : Subvention

R

**DELIBERATION N° 19-I-047 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-048 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la restauration et gestion des milieux naturels et du littoral,
- Vu le rapport présenté au point n 5.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

20 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	3 004 248,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	3 004 248,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer dès que possible, avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1240.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-047 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platane	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière	
11104.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux d'entretien courant de 215 km de cours d'eau	Bassins versants de la plaine de la Lys, de la Deûle et du Frénelet	TTC	486 694	486 694	193 500	X	F	F	193 500		
11897.00	AMENAG HYDRAUL VALLEE SCARPE BAS ESCAUT	Travaux d'entretien courant de 350 km de cours d'eau, pour une période de 3 ans (juin 2019/juin 2022)	Bassin versant de la Scarpe aval et du bas Escaut	HT	950 000	950 000	262 500	X	F	F	262 500		
13568.00	CC DU PAYS DE MORMAL	Travaux de restauration écologique de cours d'eau	Bassins versants de l'Aunelle, l'Hogneau, la Rhonelle et l'Ecaillon	TTC	461 007,12	440 193,12	440 193,12		S	70	307 883		
13695.00	CA DE LA BAIE DE SOMME	Programme de restauration des cours d'eau de l'Abbeville, pour la période 2019-2022	Réseau hydrographique Abbeillois	HT	234 278	147 531	147 531		S	70	103 271		
13785.00	SYNDICAT MIXTE AMEVA	Programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur les zones humides associées aux cours d'eau de la Haute-Somme (2019-2020 - période à titre indicative).	Territoire de la Haute-Somme	TTC	105 840	105 840	105 840		S	50	52 920		
14203.00	SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS	Programme de travaux de restauration écologique de la Canche et de ses affluents	Bassin versant de la Canche et affluents	TTC	273 306,50	273 306,50	262 572,50	X	S	70	183 800		
14689.00	SYNDICAT MIXTE AMEVA	Travaux d'entretien courant de 65 km de l'Avre et de ses affluents.	Bassin versant de l'Avre	TTC	121 338	121 338	58 500	X	F	F	58 500		

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-047 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
14700.00	CC DU VIMEU	Travaux de restauration écologique de 13 km de cours d'eau sur les rivières Trie et Course (2019/2022)	Bassin versant de la Trie	TTC	63 304,80	63 304,80	63 304,80		S	50	31 652	
14716.00	UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)	Travaux d'entretien courant de 763,9 km de cours d'eau, pour une période de 3 ans (juillet 2019/juillet 2022)	Bassins versants de l'Yser et de la Lys	TTC	1 500 000	1 500 000	687 510	X	F	F	687 510	
14892.00	CC NIEVRE ET SOMME	Etudes de renouvellement du PPRE de la Nièvre et de ses affluents, et de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rivière sur la traversée de Flixecourt	Cours d'eau du bassin versant de la Nièvre amont (Nièvre, Fieffe, Domart)	HT	69 975	62 037	62 037		F	F	7 937	
15412.00	SYNDICAT MIXTE AMEVA	Travaux de restauration écologique de la rivière Luce	Bassin versant de la Luce	TTC	138 788,08	71 872,24	71 872,24		S	70	50 310	
17067.00	SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA HEM	Travaux de restauration 2019 sur la Hem et ses affluents (année indicative).	Communes de Recques-sur-Hem, Bonningues-les-Ardres, Escoeuilles et Herbinghen	TTC	104 334	104 334	104 334		S	70	73 033	
17202.00	HEM HARDINVAL	Programme de restauration de l'Authie sur le territoire de la commune d'Hem-Hardinval	Hem-Hardinval	TTC	86 511,50	86 511,50	86 511,50		S	70	60 558	
17247.00	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Travaux de lutte contre le Myriophylle hétérophylle au titre de l'année 2019 (année indicative)	Canal de la Somme et fleuve Somme canalisé.	HT	550 000	550 000	300 000	X	S	47	141 000	

R

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-047 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17297.00	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Travaux de restauration écologique du fleuve Somme - Année 2019 (période indicative).	Canal de la Somme et fleuve Somme canalisé.	TTC	656 777	534 208	534 208	S		70	373 945	
17569.00	FEDERATION DE LA SOMME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Travaux de restauration écologique de cours d'eau	Communes de Méaulte, Long, Longpré-les-Corps-Saints, Hameret et Voyennes	TTC	158 426,37	158 426,37	158 426,37	S		50	16 527	
62966.00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Actions de restauration des habitats aquatiques du Plan de gestion de l'Aa et de ses affluents sur la période 2018-2019 (à titre indicatif)	Bassin versant de l'Aa	TTC	69 577,05	69 577,05	69 577,05	S		70	48 703	
82898.00	CC DU PAYS DE MORMAL	Travaux d'entretien courant de 160 km de cours d'eau pour une période de 3 ans (avril 2019/avril 2022)	Bassins versants de l'Aunelle, l'Hogneau, l'Ecaillon et la Rhonelle	TTC	664 200	664 200	144 000	X	F	F	144 000	
82903.00	SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA HEM	Travaux d'entretien courant de 60 km de cours d'eau sur la rivière Hem, pour une période de 3 ans (2019/2022)	Bassin versant de la Hem	TTC	89 999	89 999	54 000	X	F	F	54 000	
83056.00	CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Travaux d'entretien courant de 42 km de cours d'eau (2019/2022)	Bassins versants de la Tarsy et Solre	TTC	363 600	363 600	37 800	X	F	F	37 800	
		TOTAL			7 147 956,42	6 842 972,58	3 844 217,58				3 004 248,00	

* F : Forfait

S : Subvention

DELIBERATION N° 19-I-048 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : EROSION

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n°18-A-040 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques,
- Vu la délibération n° 17-A-022 du Conseil d'Administration du 23 juin 2017 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu la délibération n°19-A-011 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 relative à l'animation territoriale,
- Vu le rapport présenté au point n 5.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

12 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 277 548,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	1 277 548,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Concernant la participation financière liée à l'animation territoriale au bénéfice du Syndicat Mixte Canche et affluents porte sur 3 ans (2019/2021) et sur un montant global d'opération de 202 404 €TTC et une participation financière globale de l'Agence de 141 681 €. Il est prévu au titre de la 1ère année (2019), convention n°14886, un engagement partiel de dépenses par le Maître d'ouvrage de 67 468 €TTC et une aide financière maximale de l'Agence de 47 227 €. La Commission Permanente des Interventions décide d'apporter la participation financière au titre de l'année 2019, et d'autoriser le Directeur Général pour engager la participation financière au titre des années 2020/2021, pour un montant annuel maximal de 47 227 € pour 2020 et 47 227 € pour 2021, sous réserve des conclusions de l'évaluation prévue par la délibération n°19-A-011 pour les opérations de plus de 6 ans.

ARTICLE 4 -

Concernant la participation financière liée à l'animation territoriale au bénéfice du Syndicat Mixte Canche et affluents porte sur 3 ans (2019/2021) et sur un montant global d'opération de 202 404 € TTC et une participation financière globale de l'Agence de 141 681 €. Il est prévu au titre de la 1ère année (2019), convention n°14887, un engagement partiel de dépenses par le Maître d'ouvrage de 67 468 € TTC et une aide financière maximale de l'Agence de 47 227 €. La Commission Permanente des Interventions décide d'apporter la participation financière au titre de l'année 2019, et d'autoriser le Directeur Général pour engager la participation financière au titre des années 2020/2021, pour un montant annuel maximal de 47 227 € pour 2020 et 47 227 € pour 2021, sous réserve des conclusions de l'évaluation prévue par la délibération n°19-A-011 pour les opérations de plus de 6 ans.

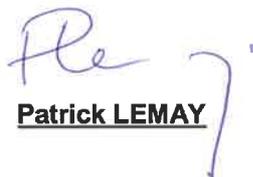
ARTICLE 5 -

Concernant la participation financière liée à l'animation territoriale au bénéfice du Centre Permanent Initiation Environnement (CPIE) du Val d'Authie porte sur 3 ans (mars 2019 / décembre 2021) et sur un montant global d'opération de 161 770 € TTC et une participation financière globale de l'Agence de 113 238 €. Il est prévu au titre de la 1ère année (2019), convention n°82881, un engagement partiel de dépenses par le Maître d'ouvrage de 46 040 € TTC et une aide financière maximale de l'Agence de 32 228 €. La Commission Permanente des Interventions décide d'apporter la participation financière au titre de l'année 2019, et d'autoriser le Directeur Général pour engager la participation financière au titre des années 2020 et 2021, pour un montant annuel maximal de 40 204 € pour 2020 et 40 806 € pour 2021, sous réserve des conclusions de l'évaluation prévue par la délibération n°19-A-011 pour les opérations de plus de 6 ans.

ARTICLE 6 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1242.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-048 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
10203.00	CC DU TERNOIS	Entretien et restauration de 34 436 ml d'ouvrages d'hydraulique douce de lutte contre l'érosion des sols 2017/2020	territoire de la Communauté de Communes du Ternois	TTC	99 153	99 153	99 153		S	60	59 491	
11980.00	CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	Etude hydraulique préalable à des travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols agricoles des bassins versants sur le territoire de 10 communes	AUBIGNY EN ARTOIS, AGNIERES, BAVINCOURT, BEAUFORT BLAVINCOURT, BERLENCOURT LE CAUROY, ESTREES WAMIN, GIVENCHY LE NOBLE, GOUVES, TINCQUES et VILLERS BRULIN	HT	72 000	72 000	72 000		S	70	50 400	
13479.00	SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS	Travaux d'entretien d'ouvrages d'hydraulique douce (2019/2022) sur le bassin versant de la Canche	Bassin versant de la Canche sur le territoire des communautés de communes du Haut Pays du Montreuillois et du Ternois	TTC	570 520,80	570 520,80	456 416	X	F	F	456 416	
14714.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE	Entretien d'ouvrages d'hydraulique douce	Communes d'Artras, Aubry-du-Hainaut, Aulnoy-Lez-Valenciennes, Estreux, Maing, Préseau, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont et Sebourg	HT	214 887	214 887	128 574	X	F	F	128 574	
14806.00	CA DU SAINT-QUENTINOIS	Travaux de lutte contre les ruissellements en milieu rural.	Communes d'Essigny le Petit, Fayet, Fonsomme, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville Saint Amand, Omissy et Remaucourt.	HT	725 886	725 886	437 404	X	S	60	230 151	
14886.00	SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS	Animation territoriale relative à la lutte contre l'érosion des sols sur le bassin versant de la Canche	Bassin versant de la Canche et de ses affluents	TTC	67 468	67 468	67 468		S	70	47 227	
14887.00	SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS	Animation territoriale relative à la lutte contre l'érosion des sols sur le bassin versant de la Canche	Bassin versant de la Canche et ses affluents	TTC	67 468	67 468	67 468		S	70	47 227	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-048 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
16962.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE	Travaux d'hydraulique douce et structurants de gestion des ruissellements et lutte contre l'érosion des sols sur le BV de la Rie	MAING et QUERENAING : Bassin Versant de la Rie	HT	615 104	615 104	50 637	X	S	60	30 382	
18105.00	CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS	Travaux d'entretien d'ouvrages d'hydraulique douce	Bassins versants de la Dordonne, du Valigot et de l'Huitrepin	TTC	54 910	54 910	43 928	X	F	F	43 928	
82881.00	CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT	Animation érosion sur le bassin versant de l' Authie	Bassin versant de l'Authie et de ses affluents	TTC	46 040	46 040	46 040		S	70	32 228	
82991.00	CC DU PAYS DE MORMAL	Etude Hydraulique sur 21 communes de la Communauté de Communes du pays de Mormal	Hon-Hergies et 20 autres communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal	HT	120 795	120 795	120 795		S	70	84 556	
83013.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE	Animation territoriale pour la mise en place d'actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols du 03/04/19 au 31/12/19	VALENCIENNES et les 35 communes de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	TTC	86 554	86 554	64 916	X	S	70	45 441	
	TOTAL				2 740 785,80	2 740 785,80	1 654 799,00				1 277 548,00	

* S : Subvention
F : Forfait

**DELIBERATION N° 19-I-049 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-048 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la restauration et gestion des milieux naturels et du littoral,
- Vu la délibération n°19-A-011 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 relative à l'animation territoriale,
- Vu le rapport présenté au point n 5.4.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

13 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 350 185,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	1 350 185,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1243.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-049 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
12368.00	CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Travaux d'entretien courant 2019/2022 de 102,71 ha de milieux naturels (années indicatives)	4 espaces naturels : RNR de Pantegnies, Portes des Marpiniaux, site de la Clecim et Bras mort de Leval	TTC	60 000	60 000	48 000	X	F	F	48 000	
12382.00	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE	Travaux d'entretien courant de 50,3 ha de milieux humides	Ollezy et Saint-Simon	TTC	63 199	63 199	45 270	X	F	F	45 270	
13820.00	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	Restauration écologique de la trame bocagère et de la préservation de la biodiversité sur le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale	Territoire du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale	TTC	180 000	180 000	180 000		S	70	126 000	
14708.00	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE	Programme de restauration écologique de zones humides et de pelouses sèches et réalisation d'une étude pré opérationnelle sur le marais de Morcourt	Cette opération concerne plusieurs sites en marais et pelouses calcicoles en moyenne vallée de la Somme et Haute Somme	TTC	104 543	104 543	104 543		S	58	60 634	
15464.00	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Animation territoriale du site Ramsar "Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre"	Site Ramsar "Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre"	TTC	226 021,62	226 021,62	226 021,62		S	70	158 215	
16963.00	SYNDICAT MIXTE AMEVA	Etude de cartographie des zones humides du bassin de la Somme	L'ensemble du bassin versant de la Somme	TTC	94 300	94 300	94 300		S	50	47 150	
17099.00	DEPARTEMENT DU NORD	Etude de Maîtrise d'œuvre de conception du projet de restauration écologique du site de Chabaud Latour à Condé sur l'Escaut	Le site de Chabaud Latour situé sur la commune de Condé sur l'Escaut	HT	160 925	160 925	160 925		S	70	112 647	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-049 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie
17145.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Travaux de rétablissement de la continuité écologique par la mise en place de batrachoduc sous la route départementale 113E6, sur la commune de Condette	Route départementale 113E6 en forêt domaniale d'Hardeiot sur le territoire de la commune de Condette.	HT	178 529,33	178 529,33	178 529,33		S	18	32 135	
17513.00	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS	Travaux de restauration écologique du site de Grand Lavières (40 ha)	Commune de Grand Lavières, sur le bassin versant de la Somme aval	TTC	151 884	130 124	130 124		S	25	17 779	
58204.00	CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Travaux de restauration écologique et de valorisation de la zone humide du Pot d'Argent à Louvroil.	Zone humide du Pot d'Argent, commune de Louvroil (59)	HT	260 510	258 110	258 110		S	70	109 189	
62853.00	SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62	Renouvellement des plans de gestion de quatre milieux naturels	les 4 sites suivants : - les dunes de Berck, dunes de Merlimont et de Mayville, - le marais d'Athies, Feuchy et Blaches, - le marais de Guînes, - le marais de l'Audomarais.	TTC	92 328,94	92 328,94	64 630	X	F	F	64 630	
82899.00	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Travaux d'entretien pérenne (2019-2021) de 238 ha de milieux naturels dans la vallée de la Somme	Vallée Somme	TTC	510 000	510 000	214 200	X	F	F	214 200	
82901.00	SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT	Travaux pluriannuels d'entretien écologique (2019/2021) de 275 ha de milieux naturels	Plaine de la Scarpe et de l'Escaut	TTC	358 140	358 140	247 500	X	F	F	247 500	
		TOTAL			2 440 380,89	2 416 220,89	1 952 152,95				1 350 185,00	

* F : Forfait

S : Subvention

**DELIBERATION N° 19-I-050 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : PRÉVENTION DES INONDATIONS

CA DU PAYS DE SAINT-OMER

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-048 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la restauration et gestion des milieux naturels et du littoral,
- Vu le rapport présenté au point n 5.5.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	169 649,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	169 649,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1244.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-050 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
12316.00	CA DU PAYS DE SAINT-OMER	Travaux et acquisition foncière des parcelles d'emprise de zones d'expansion de crue à Blendecques	BLENDECQUES	HT	951 989	951 989	438 104	X	S	38,85	168 649	
	TOTAL				951 989,00	951 989,00	438 104,00		S	25	1 000	

* S : Subvention

re

DELIBERATION N° 19-I-051 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-048 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la restauration et gestion des milieux naturels et du littoral,
- Vu le rapport présenté au point n 5.6.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 678 730,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	1 678 730,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer dès que possible, avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1245.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-051 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
10096.00	PERONNE	Acquisition foncière de 7,2684 ha de parcelles en zones humides, en centre urbain sur les communes de Péronne et Doingt	Communes de Péronne et Doingt	TTC	122 455	122 455	122 455		S	70	85 718	
11865.00	CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES	Programme d'acquisition foncière de 86,1664 ha de parcelles en milieux naturels	Fort vert à Calais et Marck, Dunes du Mont Saint Frieux à Dannes, Baie d'Authie rive nord à Groffliers, Rencliôture de la gaité à Lanchères, Domaine de Régnière Ecluse à Machy et Régnière, Baie et Basse vallée de la Somme à Noyelles sur mer, Hâble d'Ault à Lanchères, Cayeux et Brutelles, A la chasse Fontaine à Longpré les Corps Saints	TTC	1 289 982	1 244 982	1 229 542	X	S	70	860 679	
16520.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Acquisition foncière de 1,8916 ha de parcelles situées en zones humides sur la commune d'Ardres	Les bassins de l'ancienne sucrerie situées sur la commune d'Ardres	HT	43 860	43 860	43 860		S	70	30 702	
16521.00	CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES	Acquisitions foncières de 60,8312 ha de milieux littoraux	La dune fossile sur la commune de Ghyvelde, la dune d'Ecault sur la commune de Condeite et les Garennes de Lornel sur la commune de Camiers.	TTC	1 779 276	1 779 276	831 143	X	S	70	581 800	
17086.00	DEPARTEMENT DU NORD	Acquisition foncière de 8,8929 ha de parcelles en milieu humide sur la commune de Cysoing (Bois de la Tassonnière)	Le bois de la Tassonnière sur la commune de Cysoing	HT	239 662,50	239 662,50	239 662,50		S	50	119 831	
TOTAL						3 475 235,50	3 430 235,50	2 466 662,50			1 678 730,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 19-I-052 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-048 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à la restauration et gestion des milieux naturels et du littoral,
- Vu la délibération n°19-A-011 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 relative à l'animation territoriale,
- Vu le rapport présenté au point n 5.7.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

14 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 363 551,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	1 363 551,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Concernant la participation financière liée à l'animation territoriale au bénéfice du Syndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais (SYMSAGEB) porte sur 3 ans (2019/2021) et sur un montant global d'opération de 171 071,50 € TTC et une participation financière globale de l'Agence de 111 749,00 €. Il est prévu au titre de la 1ère année (2019), convention n°14861, un engagement partiel de dépenses par le Maître d'ouvrage de 43 690,50 € TTC et une aide financière maximale de l'Agence de 30 583,00 €. La Commission Permanente des Interventions décide d'apporter la participation financière au titre de l'année 2019, et d'autoriser le Directeur Général pour engager la participation financière au titre des années 2020/2021, pour un montant annuel maximal de 40 583,00 € pour 2020 et 40 583,00 € pour 2021, sous réserve des conclusions de l'évaluation prévue par la délibération n°19-A-011 pour les opérations de plus de 6 ans.

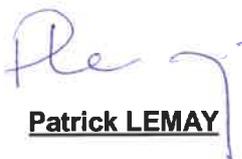
ARTICLE 4 -

Concernant la participation financière liée à l'animation territoriale au bénéfice du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Aa (SMAGEAa) porte sur 3 ans (2019/2022) et sur un montant global d'opération de 298 611,00 € TTC et une participation financière globale de l'Agence de 209 025,00 €. Il est prévu au titre de la 1ère année (2019/2020), convention n°14893, un engagement partiel de dépenses par le Maître d'ouvrage de 99 537,00 € TTC et une aide financière maximale de l'Agence de 69 675,00 €. La Commission Permanente des Interventions décide d'apporter la participation financière au titre de l'année 2019/2020, et d'autoriser le Directeur Général pour engager la participation financière au titre des années 2020/2022, pour un montant annuel maximal de 69 675,00 € pour 2020/2021 et 69 675,00 € pour 2021/2022, sous réserve des conclusions de l'évaluation prévue par la délibération n°19-A-011 pour les opérations de plus de 6 ans.

ARTICLE 5 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1246.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-052 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13570.00	SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS	Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Créquoise, moulin de la Bleuence à Beaurainville (ROE 26 641).	Beaurainville	TTC	363 559,57	363 559,57	363 559,57		S	50	181 779	
14861.00	SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS	Animation territoriale (2019-2021) relative au rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau du Boulonnais, au titre de l'année 2019	Bassins versants de la Liane, la Slack et du Wimereux et petits cours d'eau côtiers inclus dans le Boulonnais	TTC	43 690,50	43 690,50	43 690,50		S	70	30 583	
14862.00	FEDERATION DU PAS DE CALAIS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Travaux de restauration hydromorphologique sur les cours d'eau du département du Pas de Calais	Cours d'eau du Département du Pas de Calais.	TTC	223 046	223 046	223 046		S	70	156 132	
14863.00	7E SECT WATERINGUES PDC	Mission d'animation territoriale liée à la mise en œuvre des travaux du plan de gestion des voies d'eau et des berges du marais Audomarois, période 2019-2021.	Voies d'eau du marais Audomarois	TTC	88 975	88 975	88 975		S	70	58 432	
14864.00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Aa à Ouve-Wirquin (ROE 34046)	Moulin de la Craionière sur la rivière de l'Aa à Ouve-Wirquin	TTC	249 065,35	249 065,35	249 065,35		S	59,85	131 828	
14893.00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Animation territoriale (2019/2022) pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, au titre de la 1ère année - mai 2019/avril 2020	Bassin versant de l'Aa	TTC	99 537	99 537	99 537		S	70	69 675	
15468.00	AMENAG HYDRAUL VALLEE SCARPE BAS ESCAUT	Animation territoriale (2019/2022) relative à la mise en œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau du bassin versant de la Scarpe et du bas Escaut.	Bassin versant de la Scarpe et du Bas Escaut	HT	125 345	125 345	125 345		S	70	87 741	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-052 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Platoné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
16550.00	SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS	Travaux et maîtrise d'œuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique au droit du pont de la petite Caurie	Pont de la Petite Caurie (ROE 78687) - Crémarest	TTC	192 121,69	192 121,69	192 121,69		S	70	134 485	
16551.00	FEDER DEPART ASSOC PECHE PISCICULTURE NORD	Programme d'action "Chabot" de restauration des milieux aquatiques du département du Nord	Bassins versants de la Thure, la Hante et l'Ecaillon (ruisseau St Georges), ainsi que la rivière Sambre canalisée.	TTC	379 971,30	379 971,30	379 971,30		S	70	265 979	
16663.00	FEDERATION DU PAS DE CALAIS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Etudes de suivi de l'efficacité des actions en terme de continuité écologique.	Département du Pas-de-Calais	TTC	75 601,20	75 601,20	75 601,20		S	50	37 800	
17100.00	SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS	Travaux et maîtrise d'œuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil du moulin de Rouge Berne à Bazinghen.	Bazinghen	TTC	84 354	84 354	84 354		S	70	59 047	
17580.00	FEDERATION DE LA SOMME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Etudes de suivi de l'efficacité des travaux de restauration écologique à partir des espèces piscicoles migratrices sur le réseau hydrographique de la Somme	Département de la Somme	TTC	107 741,49	107 741,49	107 741,49		S	50	53 870	
18013.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Travaux de rétablissement de la continuité écologique au droit de 4 ouvrages dans le Boulonnais	Bassin versant de la Liane	HT	262 055	262 055	262 055		S	14,8	38 784	
82866.00	CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Etude de projet de travaux de restauration de la continuité hydraulique et biologique de la Solre en zone urbaine	Communes d'Assevent, Rousies et Ferrière la Grande	HT	61 700	61 700	61 700		S	70	43 190	
	TOTAL				2 356 763,10	2 356 763,10	2 356 763,10				1 363 551,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 19-I-053 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ELABORATION ET SUIVI DES SAGE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 19-A-011 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 relative à l'animation territoriale ou thématique,
- Vu le rapport présenté au point n 6.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

3 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	110 514,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	110 514,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Concernant la participation financière au bénéfice du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Côte d'Opale (n°13481) : l'opération porte sur trois années (2019-2021) et sur un montant global d'opération de 131 136 € TTC et une participation financière globale de 94 944 €. Il est prévu au titre de la première année un engagement partiel de dépenses de 43 712 € TTC et une aide maximale de l'Agence de 31 648 €. La Commission Permanente des Interventions décide d'apporter la participation financière au titre de l'année 2019 et de donner délégation au Directeur Général, pour engager la participation financière au titre des années 2020 et 2021 pour un montant maximal de participation financière de 31 648 € pour 2020 et de 31 648 € pour 2021, sous réserve des conclusions de l'évaluation prévue par la délibération n° 18-A-049 pour les opérations de plus de 6 ans.

ARTICLE 4 -

Concernant la participation financière au bénéfice du Syndicat Mixte Escaut et Affluents (n°15388) : l'opération porte sur trois années (2019-2021) et sur un montant global d'opération de 190 500 € TTC et une participation financière globale de 136 500 € HT. Il est prévu au titre de la première année un engagement partiel de dépenses de 63 500 € HT et une aide maximale de l'Agence de 45 500 €. La Commission Permanente des Interventions décide d'apporter la participation financière au titre de l'année 2019 et de donner délégation au Directeur Général, pour engager la participation financière au titre des années 2020 et 2021 pour un montant maximal de participation financière de 45 500 € pour 2020 et de 45 500 € pour 2021, sous réserve des conclusions de l'évaluation prévue par la délibération n° 18-A-049 pour les opérations de plus de 6 ans.

ARTICLE 5 -

Concernant la participation financière au bénéfice du Syndicat Mixte Escaut et Affluents (n°82951) : l'opération porte sur trois années (2019-2021) et sur un montant global d'opération de 138 498 € TTC et une participation financière globale de 100 098 €. Il est prévu au titre de la première année un engagement partiel de dépenses de 46 166 € TTC et une aide maximale de l'Agence de 33 366 €. La Commission Permanente des Interventions décide d'apporter la participation financière au titre de l'année 2019 et de donner délégation au directeur général, pour engager la participation financière au titre des années 2020 et 2021 pour un montant maximal de participation financière de 33 366 € pour 2020 et de 33 366 € pour 2021, sous réserve des conclusions de l'évaluation prévue par la délibération n° 18-A-049 pour les opérations de plus de 6 ans.

ARTICLE 6 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1290.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-053 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)						Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13481.00	SM DU POLE METROPOLITAIN COTE D'OPALE	Animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa -DUNKERQUE	DELTA AA	TTC	131 136	43 712	43 712		F	F	3 500	
15388.00	SYNDICAT MIXTE ESCAUT ET AFFLUENTS	Animation du SAGE Escaut pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021	VALENCIENNES et les communes du SAGE Escaut	HT	190 500	190 500	63 500	X	F	F	3 500	
82951.00	SYNDICAT MIXTE ESCAUT ET AFFLUENTS	Animation du SAGE Sensée	Bassin versant de la Sensée	TTC	138 498	46 166	46 166		F	F	3 500	
TOTAL					460 134,00	280 378,00	153 378,00				110 514,00	

* F : Forfait

S : Subvention

**DELIBERATION N° 19-I-054 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

**TITRE : CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX SUPERFICIELLES
CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES ENVIRONNEMENT MOBILITE ET
AMENAGEMENT**

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 5 juillet 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence du 23 mai 2019 d'adaptation n°19-01 du 11ème Programme d'Intervention,
- Vu la délibération n° 18-A-050 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative aux études, recherche, innovation et connaissance environnementale,
- Vu le rapport présenté au point n 7.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 8 Novembre 2019,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	34 724,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	34 724,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 1321.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
13 NOV. 2019
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Thierry VATIN

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 19-I-054 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
82979.00	CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES ENVIRONNEMENT MOBILITE ET AMENAGEMENT	Etude sur l'évolution des populations algales dans les grands cours d'eau du bassin Artois-Picardie	Bassin Artois-Picardie	HT	69 449	69 449	69 449		S	50	34 724	
TOTAL					69 449,00	69 449,00	69 449,00				34 724,00	

* S : Subvention

